

# LOM - Verdissement des flottes d'entreprises

Déclaration renouvellement VFE et VTFE



ALD  
Automotive

# LOM - Verdissement des flottes d'entreprises

## Rappel du cadre réglementaire



### Loi d'Orientation des Mobilités



#### ➤ Flotte d'entreprises :

✓ Entreprises/groupes détenant plus de 100 véhicules de PTAC ≤ 3,5 tonnes (VP et VU compris)

Obligation de verdissement des flottes d'entreprises avec un minima d'introduction de VFE/VTFE\* :

2022 : 10% mini (VU PTAC > 2,6 t. : à partir de 2023)

2024 : 20% mini

2027 : 40% mini

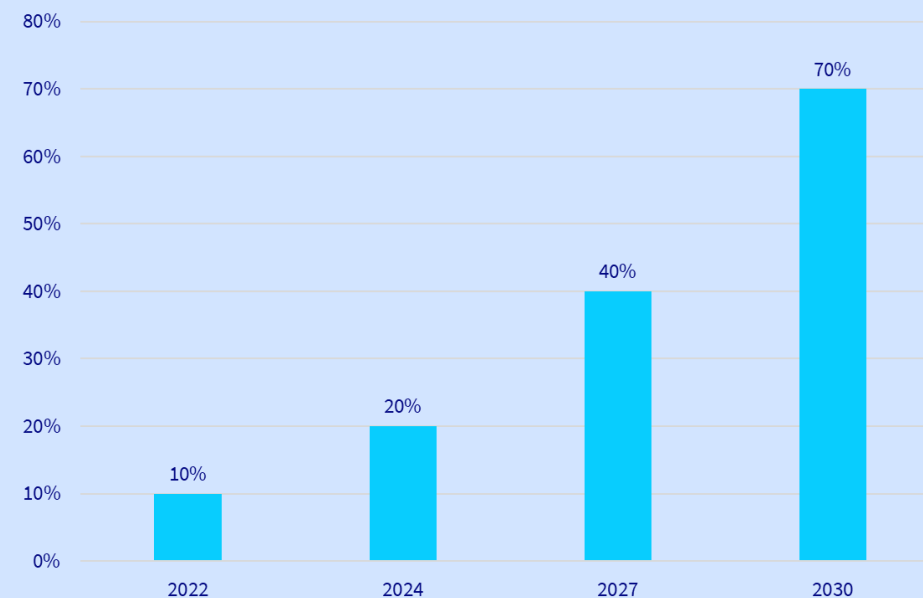
2030 : 70% mini



#### ➤ Échéance Déclaration :

Publication au plus tard le **30 septembre de l'année suivante**, pour les renouvellements effectués entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (date de commande)

Obligation de rapportage – Article L. 224-12 du code de l'environnement



*Dans le cas d'un groupe, l'obligation de rapportage s'applique à la fois au groupe (si parc global > 100 vh.), et à chacune des filiales ayant elle-même un parc supérieur à 100 véhicules.*

# LOM - Verdissement des flottes d'entreprises

Rapportage des données concernant le renouvellement des flottes

## 3 solutions pour rapporter les données

### Option 1 : Ajouter un tableau déjà rempli

The screenshot shows the 'publier.etalab.studio' interface. The breadcrumb trail is 'Accueil > Part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement d'un parc > Chargement des données'. The main heading is 'Vérifier et charger un fichier existant'. Below it, there is a link 'Part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement d'un parc'. A large button with an upload icon and the text 'Charger votre fichier' is centered on the page.

- Téléchargez le fichier « VFE\_privé\_sirenDeclarant\_AAAAMMJJ » disponible à l'adresse (Rubrique ressource → à télécharger : « Tableurs types pour rapportage verdissement ») : [Voitures électriques et mobilité propre | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)
- Complétez le tableau en s'aidant du modèle de données : [schema.data.gouv.fr](#)
- Chargez le fichier à l'adresse : [publier.etalab.studio](#)

### Option 2 : Compléter le formulaire

The screenshot shows the 'publier.etalab.studio' interface. The breadcrumb trail is 'Accueil > Part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement d'un parc > Formulaire'. The main heading is 'Saisir vos données via un formulaire'. Below this, there are two form sections. The first is for 'sirenDeclarant' with a text input containing '130025265' and a label 'Numéro SIREN de la personne morale déclarante'. The second is for 'sirenCouvert' with a text input containing '130025265' and a label 'Numéro SIREN couvert sous la déclaration du sirenDeclarant'.

- Saisissez vos données via un formulaire en ligne disponible à l'adresse : [publier.etalab.studio](#)
- Complétez le formulaire en s'aidant du modèle de données : [schema.data.gouv.fr](#)

### Option 3 : Compléter le tableur en ligne

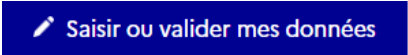
The screenshot shows the 'publier.etalab.studio' interface. The breadcrumb trail is 'Accueil > Part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement d'un parc > Tableur'. The main heading is 'donnees-vehicules-faibles-emissions-reno'. Below it, there is a link 'Part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement d'un parc'. A table template is displayed with columns: 'sirenDeclarant \*', 'sirenCouvert \*', 'nom \*', 'naf \*', 'cj \*', 'annee \*', and 'zone \*'. The first row is highlighted in green.

- Utilisez un outil de tableur en ligne disponible à l'adresse : [publier.etalab.studio](#)
- Complétez le tableau en s'aidant du modèle de données : [schema.data.gouv.fr](#)

# LOM - Verdissement des flottes d'entreprises

## Quelques liens utiles



- Informations générales : [Voitures électriques et mobilité propre | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr)
- Lien pour effectuer la déclaration LOM : [schema.data.gouv.fr](https://schema.data.gouv.fr) 
- Référentiel de la LOM : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754492>
- Quotas (%) VFE/VTFE définis dans le cadre du renouvellement :
  - Texte initial - Article 77 de la LOM : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000039666650](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039666650)
  - modifié par l'article 112 de la loi climat et résilience : [Article 112 - LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043464498)
- Décret du 29 avril 2021 – Critères définissant les « véhicules à faibles émissions » et « très faibles émissions » :
  - Article R224-15-10 à R224-15-12 B : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000043464498/2021-05-01>